



MRC

d'Antoine-Labelle

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Conformément à l'article 53.3 de la L.A.U.
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
directrice générale par intérim de la MRC, QUE :**

Lors d'une séance tenue le 23 février 2016, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté le 14^e projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC.

Le 14^e projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé concerne la modification des usages autorisés dans l'affectation « Urbaine extensive » afin de permettre la formation professionnelle dans des bâtiments existants à l'entrée en vigueur du présent règlement. L'activité pourra être permise avec des mesures discrétionnaires.

Ce projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation. L'assemblée de consultation se tiendra le 26 avril 2016 à 8 h, à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle, Édifice Émile-Lauzon, située au 405, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6.

Le 14^e projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé comporte un objet principal à savoir la modification des usages autorisés dans l'affectation « Urbaine extensive ».

Si le 14^e projet de règlement est mis en vigueur, les municipalités concernées (Mont-Laurier et Ferme-Neuve) pourront adopter des règlements de concordance afin de prévoir, à l'intérieur de l'affectation « Urbaine extensive », des activités compatibles avec lesdites affectations, le tout conformément à la grille de compatibilité.

Le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé peut être consulté aux heures normales de bureau auprès du secrétariat de chacune des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier.

DONNÉ À MONT-LAURIER, CE TREIZIÈME JOUR D'AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

Me Mylène Mayer

Directrice générale et secrétaire-trésorière